

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : RD 568 : travaux de sécurisation sur la paroi rocheuse surplombant une portion de la RD568 entre le tunnel du Resquiadou et le Rove

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, compte tenu de l'urgence, à signer la convention autorisant le Département à intervenir sur la propriété du Conservatoire du Littoral et lui transférant la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation à réaliser entre le tunnel du Resquiadou et le Rove du PR58 +500 au PR59+000 sur la RD 568.

Cette opération se traduira par une recette correspondant à la participation du Conservatoire du littoral d'un montant de 14.700,00 €, qui sera inscrite au chapitre 13 621 article 1328 du budget départemental.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée